



Je suis enceinte et je suis sans papier

Par **nawalnanou**, le **22/10/2015** à **13:10**

bonjour

Je suis enceinte et sans papier d'un homme français qui a la nationalité française et habite dans la même maison avec lui je suis venu en France avec un visa visiteur maintenant je suis en France d'une façon illégale je veux savoir si mon bébé portera la nationalité française et pouvons-nous obtenir les papiers dès qu'il naîtra ou non. Mon ami est prêt pour payer tous les frais de consultation ainsi que l'accouchement

je veux rester avec mon ami et vivre ensemble ma grossesse jusqu'à l'accouchement de notre bébé

Mon ami est prêt à reconnaître le bébé ma question est comment faire ou bien qu'elle sont les procédures pour avoir mes papiers moi et mon bébé je veux des réponses claires plus bref délais je suis très confus

merci.

Par **amajuris**, le **22/10/2015** à **18:49**

bonjour,

si votre ami français reconnaît votre enfant, il aura la nationalité française puisque son père est français.

vous pourrez alors demander un titre de séjour comme parent d'enfant français.

salutations

Par **nanitanina**, le **22/10/2015** à **19:36**

bonjour

merci pour la reponse mais après combien de temps je peux avoir mes papiers si je demande un titre de sejour!

merci.